

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 22-165

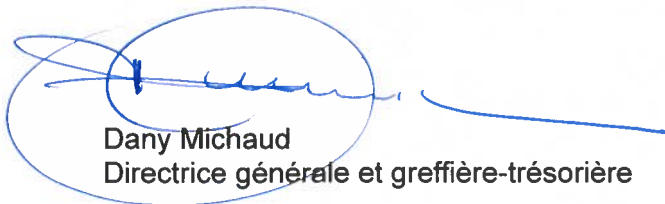
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance extraordinaire tenue le 5 janvier 2023, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 22-165 décrétant un emprunt de 907 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a par ailleurs approuvé ce règlement le 16 mars 2023. Le Règlement d'emprunt numéro 22-165 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 20 mars 2023.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière